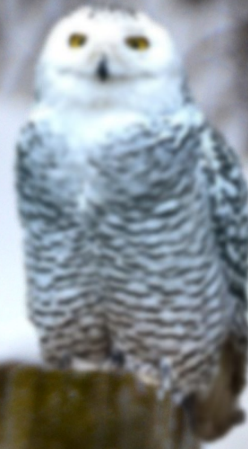


# LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA VOL. 18 N°1 FÉVRIER 2017



CENTRE DE RÉNOVATION

**CAMILLE DUMAIS**



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347

[www.camilledumais.com](http://www.camilledumais.com)

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois

*Construction*

*Yves Gosselin*

**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale  
et construction neuve d'allure ancestrale



9 route Lauzier  
Kamouraska

418 492-3492



## Actualités

### La municipalité de Kamouraska investira dans son centre communautaire

**D**ébut 2016, la municipalité de Kamouraska a mandaté un comité de travail pour analyser les possibilités d'amélioration de son centre communautaire.

Ce comité est composé d'élus, de citoyens bénévoles ainsi que d'employés de la Municipalité. Le mandat initial était de mettre à jour les locaux municipaux, qui se trouvent au deuxième étage du centre communautaire, ainsi que de réorganiser l'espace communautaire pour satisfaire les besoins actuels et futurs de la population.

Le comité, désireux de bien répondre au mandat fixé par la municipalité, a d'abord analysé toutes les options possibles afin de fournir au conseil municipal tous les outils pour prendre une décision éclairée et adéquate. Un ingénieur a également été engagé afin de produire un rapport sur l'état actuel de la bâtisse.

Le conseil municipal de Kamouraska a statué que le centre communautaire de Kamouraska serait le théâtre de rénovations majeures au cours de l'année 2017. Les bureaux municipaux ne seront pas affectés par les rénovations. Les travaux se

concentreront sur la partie occupée actuellement par la cuisine et les toilettes. On prévoit également une nouvelle construction qui abritera un local de rangement, des toilettes ainsi qu'une salle de réunion pour les organismes de la municipalité. Cette nouvelle construction, en façade, donnera un nouvel aspect esthétique à la bâtisse.

#### Les étapes du projet

À court terme, la municipalité de Kamouraska fera appel à plusieurs firmes d'architectes, par appel d'offres sur invitation, pour dessiner les aménagements intérieurs et extérieurs du centre communautaire. Les travaux de rénovation ne devraient pas débiter avant la fin du mois d'août, laissant ainsi le centre communautaire accessible à la population, aux besoins des touristes, au Symposium de peinture, au terrain de jeux ainsi qu'à toute autre utilisation durant la période achalandée de l'été.

La municipalité de Kamouraska évalue le coût du projet de rénovation du



centre communautaire de Kamouraska à 500 000\$. Les rénovations seront financées à 50%, par le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 de Développement économique Canada pour les régions du Québec. L'autre 50% du montant total sera assumé par la municipalité de Kamouraska via son fond cumulé. La municipalité de Kamouraska tentera également de trouver d'autres sources de financement, de fonds discrétionnaires ou par un règlement d'emprunt.

Les améliorations apportées au centre communautaire sauront satisfaire les besoins de la population et permettront une utilisation plus adéquate des locaux. De plus, ces travaux permettront à la municipalité de participer aux efforts d'embellissement du cœur de l'un des plus beaux villages du Québec.

LA MARÉE MONTANTE  
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska  
67, avenue Morel, Kamouraska, QC G0L 1M0  
418 492-6523 poste 3  
developpement@kamouraska.ca  
Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:  
15 mars 2017

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 400 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

#### L'équipe du journal:

Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall  
Révision linguistique: Claude Langlais  
Images libres de droit : Pixabay

## Actualités

# Les Kamouraskois ont célébré en grand la période des fêtes 2016

Plusieurs organismes de Kamouraska, et même de l'extérieur, ont mis les bouchées doubles pour célébrer le temps des fêtes 2016 dans la municipalité.

Les célébrations de décembre ont débuté par le souper-spectacle-bénéfice pour le parc-école de l'école Saint-Louis. Près de 250 personnes ont contribué à la grande



réussite de cet événement qui se tenait le 2 décembre dernier. Le succès de l'événement n'aurait pas été aussi marquant sans le soutien du Club des 50 ans et plus de Kamouraska ainsi que tous les commanditaires. Merci pour votre soutien et votre collaboration, vous avez participé au succès de cette soirée et au succès de notre projet!

Le 10 décembre, c'était le Marché populaire d'hiver qui se déroulait à l'ancien palais de justice. Plusieurs centaines de personnes s'y sont rendues pour faire des emplettes ou tout

simplement pour apprécier le travail exemplaire des artisans de la région du Kamouraska. Les organisatrices ont choisi l'ancien palais de justice de Kamouraska pour tenir leur 2<sup>e</sup> édition de l'événement, un lieu empreint d'authenticité et faisant contraste avec les traditionnels centres communautaires pour ce genre d'événement. La corporation du Centre d'art avait aussi, le 16 décembre, un concert mémorable où Claire Pelletier venait interpréter des chants de circonstances. Les amateurs de musique de partout au Kamouraska étaient nombreux à se réunir au sein de l'église de Kamouraska, qui, bien aménagée, offre des spectacles extraordinaires par son décor et le son magnifiquement réparti.

Nous avons également eu droit à un magnifique concours de décoration



Photo: Véronique Drouin

organisé par Développement de Kamouraska, l'organisme de développement local. Les citoyens et les visiteurs étaient invités à voter pour les plus belles décorations de maisons et de commerces de Kamouraska.

Les gagnants dans la catégorie résidentielle sont Vanessa Dubé et Steve Dionne, avec un

aménagement hors de l'ordinaire qui en a fait jaser plus d'un; et dans la

catégorie commerciale, c'est Le Jardin du Bedeau qui a remporté la palme. Quant au tirage au sort des participants, c'est Vanessa Dubé qui a remporté le prix de chèques cadeaux des commerces de Kamouraska. Le dévoilement des gagnants s'est effectué lors de la fête de village de décembre, également organisé par Développement de Kamouraska. Pour l'occasion, rien de bien compliqué, petit feu



Gagnante: Marie-Pier Jean, de Saint-Pascal



Gagnant: M. Gilles Robichaud, de Montréal

Suite à la page 4

**BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT**  
**MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION**

**EXCAVATION**  
**Robert Dionne & Fils**

**418 492-5863**

**6, route de Kamouraska**  
**Kamouraska (Québec) G0L 1M0**

**fix AUTO**  
**KAMOURASKA**

**SÉBASTIEN MASSÉ, PROPRIÉTAIRE**  
**DIRECTEUR D'ATELIER**

**216, rue Rochette**  
**St-Pascal, Québec, G0L 3Y0**  
**Tél.: 418 308-1001**  
**Téloc.: 418 308-1002**  
**kamouraska@fixauto.com**  
**fixautokamouraska.com**



## Socio-culturel

de joie, boissons chaudes, musique, patin, amusement et le tour est joué!

Finalement, avec toute cette effervescence du temps des Fêtes, quelques commerces de Kamouraska demeurés ouverts pendant la période des fêtes, se sont joints au mouvement en organisant un parcours *Créons la magie de Noël à Kamouraska*. Ce parcours ludique s'est déroulé du 9 au 31 décembre. L'objectif du parcours était de valoriser l'achat local, en créant des incitatifs pour que les consommateurs

visitent les commerces participants. Toutefois, pour participer au parcours, le participant devait répondre à l'énigme posée par le commis de caisse et aucun achat n'était requis. Cette formule ludique et créative a charmé plusieurs personnes, les petits comme les grands, puisqu'une centaine de personnes ont participé à cette première édition. Bonne nouvelle pour les commerces locaux, 68% des personnes ayant participé à ce parcours viennent du Kamouraska.

Félicitations aux organismes et bénévoles de Kamouraska d'avoir si gaiement animé notre beau village pendant la période des fêtes. Plusieurs autres événements, plutôt récurrents n'ont pas été mentionnés dans le texte ci-dessus. Pensons uniquement au merveilleux repas de Noël des personnes seules, rendez-vous ou plusieurs personnes se rassemblent le temps d'un dîner pour passer un bon moment ensemble! Disons-nous que 2016 n'était que le début d'une nouvelle tradition!

Benoit Randall



**SOYEZ UN**

# SUPERHEROS

**LES JOURNÉES DE  
LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE  
DU 13 AU 17 FÉVRIER 2017**

**JPS2017.PERSEVERANCESSCOLAIRE.COM**

*Ouverture d'un bureau à  
La Pocatière pour nous rapprocher  
de notre clientèle de la MRC  
de Kamouraska !*

Consultez nos chroniques sur notre site web  
[avocats-montmagny.com](http://avocats-montmagny.com)

**LEMIEUX PARENT THÉBERGE**  
— AVOCATS s.n. —

TÉL.: 418 371-3114

708, 4<sup>e</sup> AVENUE, BUREAU 104, LA POCATIÈRE



Me Lemieux Me T. Blais Me Boillard Me Bouffard Me Paradis Me Labrie Me Théberge

*Nous avons ce qu'il vous faut, une équipe !*



## Socio-culturel

### Remerciements pour implication bénévole

Le 19 décembre dernier, le conseil municipal de Kamouraska a souligné l'implication bénévole de messieurs Rémi Dionne et Gilles Michaud au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité. Messieurs Dionne et Michaud ont quitté le comité en janvier 2017 après respectivement 16 ans et 25 ans d'implication. La Municipalité tenait donc à souligner leur départ et à les remercier chaleureusement d'avoir contribué à leur façon à son développement harmonieux, que ce soit en tant que membre ou en tant que président du CCU. Il est précieux pour une communauté de pouvoir compter sur des gens qui, comme eux, s'impliquent généreusement.



Messieurs Rémi Dionne et Gilles Michaud recevant un panier cadeau de produits locaux remis par le maire de Kamouraska, monsieur Richard Préfontaine.

# Fête de l'hiver



**Dimanche, 19 février**

**De 13h00 à 16h00**

**À la patinoire de Kamouraska  
111 avenue Morel**



Tire sur neige

Brevages chauds

Feu extérieur avec guimauves et saucisses

Tournoi de bubble football!

Café·Bistro



*De la Fête Nationale à la  
Fête du Travail*

*Tous les jours entre 10h-21h*

*Mai-juin-septembre-octobre*

*Jeu-di au samedi 11h-21h*

*Dimanche 11h-16h*

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739  
suivez nous sur: [www.facebook.com/CoteEstaKamouraska](http://www.facebook.com/CoteEstaKamouraska)  
[cote\\_est@hotmail.fr](mailto:cote_est@hotmail.fr) | [www.cote-est-a-kamouraska.com](http://www.cote-est-a-kamouraska.com)

Le fil  
bleu  
BOUTIQUE DE MÉTIERS D'ART

Plus de 40 artisans du Bas-St-Laurent

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739  
[info@lefilbleu.ca](mailto:info@lefilbleu.ca) • [www.lefilbleu.ca](http://www.lefilbleu.ca)



## Vers les saines habitudes de vie

### Marcher vers l'école ou le travail

Être actif régulièrement permet d'améliorer sa forme physique, d'avoir plus d'énergie et de se sentir mieux. Marcher vers l'école ou le travail est un bon moyen d'augmenter son niveau d'activité physique, car on peut additionner des tranches de **10 minutes** d'exercices pour atteindre les recommandations.

Les enfants et les adolescents ont besoin de bouger au moins 60 minutes par jour, tous les jours. Ils peuvent additionner les minutes en jouant au parc ou à la récréation, en pratiquant un sport, en marchant vers l'école et même durant certaines tâches ménagères (pelleter de la neige, racler les feuilles, passer la balayeuse, etc.).

Pour les familles habitant à proximité de l'école; profitez

des fins de semaines pour faire le trajet de l'école avec vos enfants et leur montrer les règles du déplacement sécuritaire. Rappelez-vous qu'il faut :

*Comme piéton, utiliser en tout temps le trottoir qui borde la chaussée. S'il n'y en a pas, vous devez marcher sur le bord de la chaussée, en sens inverse de la circulation.*

Vous retrouverez plus de consignes de sécurité sur les transports actifs au lien suivant :

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/clienteles/parents-enfants/securite-a-pied/>

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec



Visez de  
SAINES HABITUDES DE VIE



TOUTE l'année!

[www.defisante.ca](http://www.defisante.ca)

#### Le Défi Santé, c'est quoi?

Le Défi Santé, c'est le rendez-vous annuel qui invite tous les Québécois à mettre leur santé en priorité. Concrètement, les participants s'engagent à poser des gestes simples pendant 6 semaines, du 30 mars au 10 mai, pour atteindre 3 objectifs:



OBJECTIF **5**

Manger au moins  
5 portions  
de fruits et  
légumes par jour



OBJECTIF **30**

Bouger au moins  
30 minutes  
par jour. Et pour les  
jeunes, c'est au  
moins 60!



OBJECTIF **Équilibre**

Favoriser son  
sommeil chaque jour



Claude Paradis



Nouveau CH-R 2017

Venez me rencontrer, il me fera  
plaisir de vous conseiller

T. 418.862.3222  
C. 418.867.0863



## Socio-culturel

### LA MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA 580-C, RUE CÔTÉ, SAINT-PASCAL



Maison de la famille du Kamouraska

#### PURÉE POUR BÉBÉ

Participez activement à la préparation des purées (viande, légume et fruit) et repartez avec une portion de celles-ci.

**Saint-Pascal, mercredi le 1<sup>er</sup> février de 13h30 à 16h30**, à nos locaux

#### PARENTS EN FORME

Période d'exercices adaptés pour nouvelles mamans et femmes enceintes; les papas sont les bienvenus.

**Saint-Pascal, mercredi le 15 février et mardi le 21 février de 13h30 à 15 h;**

**mercredi le 1<sup>er</sup> mars et mardi le 21 mars de 13h30 à 15 h**, au Centre Robert-Côté

#### MON ENFANT ET LES CHIENS

Un après-midi en compagnie de monsieur Arnaud Wery, instructeur canin qui transmettra à toute votre famille de bons conseils: comment approcher un chien connu ou inconnu, reconnaître les signes d'agressivité, etc. De plus, vous assisterez à la démonstration d'un chien en pleine action dans un parcours d'agilité. Possibilité d'être accompagné de votre chien.

**La Pocatière**, parcours d'agilité canine situé au 222, route 230; **samedi le 18 février 2017 à 14 h**

#### LA PERTE DE POIDS APRÈS LA GROSSESSE

Pour la plupart des mamans, la reprise du poids pré-grossesse est un objectif à atteindre rapidement. Est-ce vraiment réaliste ? Si oui, en combien de temps et comment y parvenir? Cet atelier offert par Caroline Ouellet, nutritionniste, vous guidera avec des conseils pour une perte de poids après la grossesse, tout en évitant les impacts négatifs sur votre niveau d'énergie, l'allaitement et la santé en général.

**Saint-Pascal, lundi le 20 février de 13h30 à 16 h**

Centre Robert-Côté situé au 470, rue Notre-Dame

#### ÉVEIL À LA DANSE

Madame Ariane Fortin vous propose un atelier d'éveil à la danse pour les enfants de 3 à 5 ans qui fera vivre une belle expérience à vos futurs danseurs.

**Saint-Pascal, mardi le 28 février de 9h30 à 10h30**

Salle Ernest-Ouellet, Centre Robert-Côté

#### LE DÉVELOPPEMENT À CHACUN SON RYTHME (ENFANT 1 À 2 ANS)

Venez survoler les étapes du développement de l'enfant durant cette période. Une occasion pour échanger entre parents.

**Saint-Pascal, les lundis 6 et 20 mars de 13h30 à 15 h**, à nos locaux

#### IL ÉTAIT TROIS FOIS...

Vous serez captivés par les récits racontés par notre animatrice à la bibliothèque. L'activité s'adresse aux enfants âgés entre 3 et 8 ans accompagnés de leurs parents.

**Saint-Pascal, mercredi le 8 mars de 9h30 à 11 h**

Bibliothèque de Saint-Pascal, salle Ernest-Ouellet, 470, rue Notre-Dame

#### VIENS-TE SUCRER LE BEC!

Nous organisons une sortie à la cabane à sucre. Une partie de tir et petits jeux sont prévus au menu.

**Saint-Pascal, samedi le 25 mars de 14 h à 15h30**

**Coût : 2 à 5 ans : 2\$ 6 ans et plus/adulte : 4\$**

Érablière Lemieux, 957, 4<sup>e</sup> rang Est

**Toutes les activités sont gratuites.**

**L'inscription est obligatoire auprès de Marie-Pier Dumais,**  
**TES**

**☎ 492-5993 poste 103**

**Près des citoyens,  
près de vous!**

**Bernard Généreux, député fédéral**  
Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup

**Bureau Montmagny**  
6, rue St-Jean-Baptiste Est, Bureau 101  
Montmagny (Québec) G5V 1J7 | Tél. 418-248-1211

**Bureau Rivière-du-Loup**  
277, rue Lafontaine  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A9 | Tél. 418-868-1280

bernard.generoux.c.1a@parl.gc.ca

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUÉBEC

**Norbert Morin**  
Député Côte-du-Sud  
418 492-7730



## Conseil municipal de Kamouraska



### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska du 5 décembre 2016

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

#### SUIVI DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose un rapport aux membres du conseil concernant un suivi de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance a été transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an. Aucune entente n'a été prise par certains propriétaires identifiés sur une liste remise à chaque membre du conseil qui avaient été avisés de prendre entente avant le 5 décembre 2016. Un deuxième avis et un appel téléphonique seront faits auxdits propriétaires en leur mentionnant qu'ils auront jusqu'au 9 janvier prochain pour prendre entente.

#### REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNÉES, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU DE L'AVANTAGE REÇU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale stipule qu'aucun don, marques d'hospitalité ou tout autre avantage (selon l'art. 6, al.4, sur la Loi sur l'éthique), n'a été déclaré par les conseillers municipaux au 31 décembre 2015. Le maire, monsieur Richard Préfontaine, a déclaré, par écrit, avoir reçu un don du Café Côté Est représentant la somme de 100.00 \$ (couvrant les frais de repas de l'activité) qui s'est tenue le 3 septembre 2016.

#### RÈGLEMENT NO 2016.12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2014.07 RELATIVEMENT À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** le règlement numéro 2016-12 modifiant le règlement numéro 2014-07 relativement à la gestion des matières résiduelles soit adopté. *(Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).*

#### ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE

#### KAMOURASKA/RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT LE PARC-ÉCOLE

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska accepte le protocole d'entente préparé par la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup relatif au Parc de jeux de l'École Saint-Louis-de-Kamouraska. ; **QUE**, monsieur Richard Préfontaine, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit protocole.

**AVIS DE MOTION** est présenté par Gilles A. Michaud qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement établissant le tarif et les taxes du budget de l'année financière 2017 ainsi que le plan triennal des immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

**AVIS DE MOTION** est présenté par Hervé Voyer qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement établissant la répartition des coûts des travaux de stabilisation de l'Aboiteau St-Louis/Saint-Denis exécutés en 2016 selon l'acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska.

#### RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS AQUEDUC-ÉGOUT POUR DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2016 SUR LE RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité autorise la directrice générale à affecter au surplus aqueduc-égouts les dépenses suivantes de l'année 2016 : Réparation des pompes au puits d'alimentation de l'eau potable : 16 181.00 \$ ; Vidange de l'étang # 2 : 15 508.00 \$ ; Réparation et/ou amélioration aux stations de pompage (SP1 & SP2) : 14 677.00 \$ ; Réparation et/ou amélioration à l'usine de traitement de l'eau potable : 11 568.00 \$ ; TOTAL À APPLIQUER AU SURPLUS AQUEDUC/ÉGOUTS : 57 934,00 \$

#### DOSSIER CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

#### RÉSOLUTION POUR LES MUNICIPALITÉS QUI DEMANDERONT À LA MRC DE KAMOURASKA DE PROCÉDER À LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SADR

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska d'accepter le mandat consistant à procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme et ce afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska conformément aux conditions précitées ; **QUE** le conseil de la Municipalité de Kamouraska autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer toute entente relative au mandat de révision des instruments d'urbanisme accordé à la MRC de Kamouraska.

#### INFORMATIONS DU MAIRE

Suivi au dossier de la mise aux normes de l'eau potable (CPTAQ).

#### CORRESPONDANCE POUR NOVEMBRE 2016 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

#### GALA DES MÉRITES 2016 – ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité appuie financièrement la demande de l'École secondaire Chanoine-Beaudet dans le cadre du Gala des mérites qui se tiendra le 9 juin 2017 à l'Église de Saint-Pascal. Montant versé : 100.00 \$

#### PRIX DE FIN D'ANNÉE – ANNÉE 2016 – COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité appuie financièrement la demande du Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière concernant la remise des prix scolaires prévue le 8 juin 2017. Montant versé : 100.00 \$.

#### COMMANDITE COMITÉ D'ENTRAIDE (DÎNER DES PERSONNES SEULES)

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QU'UNE** commandite pour un vin d'honneur soit versée au Comité d'entraide de Kamouraska concernant le

## Conseil municipal de Kamouraska



dîner des personnes seules qui se tiendra le 16 décembre prochain ; **QUE** le remboursement sera fait sur réception d'une pièce justificative.

### RENOUVELLEMENT OFFRE DE SERVICES EN CONSULTATIONS JURIDIQUES DIT «PREMIÈRE LIGNE»

**QUE** la municipalité de Kamouraska renouvelle l'offre de services de consultations juridiques déposée par Moreau avocats Inc. applicable à l'année 2017. ; Coût : 500.00 \$ + taxes applicables.

### PRÉVOIR SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2017 ET DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2017-2018-2019

Une séance extraordinaire se tiendra lundi le 19 décembre prochain à 20H00 concernant l'adoption du budget de l'année 2017 ainsi que le plan triennal des immobilisations pour 2017-2018-2019. Un avis de convocation à cette séance extraordinaire est remis à chaque membre du conseil par la directrice générale et/ou le Responsable des Travaux publics, monsieur Jérôme Drapeau.

### AFFECTATION DES BUDGETS NON-DÉPENSÉS EN 2016 POUR AFFECTATION À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE (SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ) POUR L'ANNÉE 2017

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de

Kamouraska autorise la directrice générale à procéder à la création d'une réserve financière pour les montants suivants : 20 000.00 \$ du budget prévu au compte GL/02 -62900-999 (Autres - Promotion, urbanisme et développement) non dépensée en 2016. Réservation pour réaliser le projet de développement domiciliaire ultérieurement. ; 15 000.00 \$ du budget prévu au compte GL/02-70290-959 (Subvention tourisme et développement) non dépensée en 2016. Réservation pour réaliser le projet de réfection du quai Taché.

### AFFECTATION DU SURPLUS CUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31/12/16 POUR AFFECTATION À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE EN 2017 (SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ)

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder à la création d'une réserve financière pour le montant suivant : 40 000.00 \$ qui se répartira comme suit : 40 000.00 \$ pour application aux travaux de remplacement de ponceaux sur le Rang des Côtes (participation municipale au projet présenté au MTQ dans le cadre du volet RIRL (Réhabilitation du réseau routier local).

### DEMANDE À LA MRC POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION (2018-2019-2020)

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de

Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech, évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2017, à l'équilibrage du rôle d'évaluation de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2018, 2019 et 2020, tel que recommandé par la dite firme ainsi qu'à la modernisation de son rôle d'évaluation

### POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska demande au gouvernement du Québec : De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée ; De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

-Parc École : le coût pour les bris sera divisé à parts égales.

-Question sur le fonctionnement (administration) de la MRC de Kamouraska.

### FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

## Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska du 9 janvier 2017

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf monsieur Pascal Morneau.

### LECTURE & DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU

La directrice générale fait lecture du rapport annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2016 préparé par madame Valérie Dumont, adjointe administrative.

### MANDAT ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCU

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** les mandats de messieurs Pascal Morneau et Dany Bossé, représentants municipaux, se poursuivent jusqu'en janvier 2018 ; **QUE** les mandats de

messieurs Rémi Dionne et Gilles Michaud, représentants des citoyens, se terminent en janvier 2017 ; **QUE** le mandat de madame Viviane Métivier, qui se joint à titre de représentante des citoyens, débute en janvier 2017 pour une période de deux (2) ans ; **QUE** le mandat de monsieur Steve Dumont se poursuivra jusqu'en janvier 2018 ; **QU'UN** siège demeure vacant à ce jour.

### AUGMENTATION DE SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité autorise une augmentation de salaire de 2,5 % pour les élus municipaux à compter du 1er janvier 2017 ; **QUE** la rémunération de la directrice générale soit augmentée de

1,00 \$ l'heure et ce, à compter du 01/01/17 ; **QUE** la rémunération de l'adjointe administrative soit augmenté de 1,00 \$ l'heure et ce, à compter du 01/01/17 ; **QUE** la rémunération de l'agent de développement soit augmentée de 2,00 \$ l'heure et ce, à compter du 01/01/17 ; **QUE** la rémunération du Responsable des Travaux Publics et des eaux usées soit augmentée de 2,00 \$ l'heure et ce, à compter du 01/01/17 ; **QUE** la rémunération de l'adjoint aux Travaux Publics soit augmentée de 1,00 \$ l'heure et ce, à compter du 01/01/17 ; **QUE** le tarif remboursable pour les frais de kilométrage pour les employés municipaux et les élus municipaux soit maintenu à 0,50 \$/km pour l'année 2017.



## Conseil municipal de Kamouraska



**RÈGLEMENT NO 2016.14 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE L'ABOITEAU SAINT-LOUIS/SAINT-DENIS (TRAVAUX CORRECTIFS) SELON ACTE DE RÉPARTITION PRÉPARÉ PAR LA MRC DE KAMOURASKA.»**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 370-CM2015 adoptée par la MRC de Kamouraska le 14 octobre 2015 prévoyant des travaux correctifs de l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Denis pour l'exécution desdits travaux selon acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska ; **CONSIDÉRANT** la résolution no 16 -10-211 adoptée par la Municipalité de Kamouraska le 4 octobre 2016 appuyant les travaux correctifs de l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Denis prévus par la MRC de Kamouraska selon acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska ; **CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Kamouraska ; **CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Michel Lavoie lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 ; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** le règlement 2016-14 soit adopté sans modifications.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANS-APTE - TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2017**

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska renouvelle pour l'année financière 2017 son adhésion au Services de transport adapté et collectif – Trans-Apte de La Pocatière. Coût : 1 939,92\$.

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DÉPOSÉE PAR LE CENTRE D'ART DE KAMOURASKA «LES RENDEZ-VOUS JEUNESSE DU LOISIRS CULTUREL 2017» À L'URLS - SECTEUR EST-DU-QUÉBEC.**

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska appuie la demande déposée conjointement avec le Centre d'art de

Kamouraska dans le cadre du programme : Les rendez-vous jeunesse du loisir culturel 2017 vers l'URLS – secteur Est-du-Québec.

**RÉSOLUTION POUR MANDAT AU GROUPE DYNACO VIA SOLAIR-O POUR EFFECTUER LA CARACTÉRISATION DES BOUES DE L'ÉTANG # 1 AFIN DE DÉTERMINER LES POSSIBILITÉS DE LES RECYCLER PAR ÉPANDAGES AGRICOLES.**

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska mandate madame Sara-Ève Déry, agronome, à réaliser les activités nécessaires à la caractérisation des boues de l'étang #1. ; **QUE**, monsieur Richard Préfontaine, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale, soit autorisés à signer le contrat de service entre les parties.

**RÉSOLUTION POUR MANDAT AU GROUPE DYNACO VIA SOLAIR-O À EFFECTUER TOUT LE TRAVAIL AGRONOMIQUE AFIN D'OBTENIR TOUTES LES AUTORISATIONS ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES AFIN DE POUVOIR RECYCLER LES BOUES PROVENANT DE L'ÉTANG # 1.**

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska mandate madame Sara-Ève Déry, agronome, à effectuer les services agronomiques (autorisations et documents nécessaires au recyclage d'environ 600 mètres cubes de boues contenues dans l'étang # 1) ; **QUE**, suite à la réception des résultats des analyses afin de connaître l'orientation des travaux, la municipalité signera le contrat avec le Groupe Dynaco seulement si les résultats s'avèrent favorables à poursuivre la démarche agronomique; **QUE**, monsieur Richard Préfontaine, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale, soit autorisés à signer le contrat de service entre les parties.

**RÉSOLUTION POUR MODIFICATIONS À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE INITIALE**

**DÉPOSÉE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kamouraska a déposé le 15 juin 2016 une demande d'aide financière au Programme d'infrastructure communautaire FIC 150 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire apporter quelques modifications et spécifications à la demande initiale ;

**ATTENDU QUE** les travaux d'amélioration se limiteront seulement qu'à l'immeuble du Centre communautaire et ne toucheront pas les bureaux administratifs situés à l'étage de l'immeuble tel que spécifié dans la demande initiale ;

**ATTENDU QUE** les travaux prévus seront les suivants : En façade de l'immeuble, la construction d'un portail d'entrée attaché au bâtiment existant ; Aménagement d'une salle de rencontre ; Réorganisation et relocalisation de la cuisine existante ; Relocalisation des salles de bain ; Mise en place d'un vestiaire à l'entrée ; Aménagement d'une chambre froide ; Refaire l'électricité (entrées, filage,) pour une meilleure consommation d'énergie ; Installation d'un système de climatisation ; Vérification de l'entre toit afin de cerner des problèmes de condensation ; Installation d'un compteur d'eau afin de vérifier la consommation quotidienne et d'apporter les correctifs pour une meilleure gestion de l'eau ; Installation de cabinets de toilette à débits réduits ; Installation d'un amplificateur cellulaire pour réception et envoi d'appels lors de la tenue d'activités familiales, sociales, culturelles et/ou éducatives. ; **ATTENDU QUE** ces travaux sont estimés à approximativement 500 000.00 \$ (incluant les frais d'architecte, d'ingénierie et de l'entrepreneur général) ; **ATTENDU QUE** la municipalité de

MALLETTE

SENCRL

Société de comptables professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA  
Carolyne Thériault, CPA, CA  
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau  
Saint-Pascal (Québec)  
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515  
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



## Conseil municipal de Kamouraska



Kamouraska demande à Développement Économique Canada 50 % des coûts du projet soit : 250 000.00 \$ ; **ATTENDU QUE** les sources de financement qui viendront s'appliquer au 50 % des coûts du projet proviendront en partie, du fonds cumulé disponible à la municipalité, programme existant à la MRC de Kamouraska (FDTK), demande d'aide financière sur le budget discrétionnaire du député provincial et la possibilité d'un règlement d'emprunt ; **ATTENDU QUE** la municipalité procèdera à une demande de soumissions sur invitation concernant l'embauche d'un architecte qui produira un croquis des travaux prévus en janvier prochain ; **ATTENDU QUE** les travaux devraient débuter en mai 2017 et être terminés pour le 31 décembre 2017 ; **ATTENDU QU'**aucune somme provenant de la TECQ (taxe d'accise) ne sera appliquée à ce projet ; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska informe Développement économique Canada des changements prévus au projet déposé dans le cadre du Programme FIC 150 en juin 2016.; **QUE** la municipalité de Kamouraska demande à Développement économique Canada d'apporter les changements et de prévoir la somme applicable au dit projet soit : 250 000.00 \$.

### INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire souhaite «Bonne année» à tous !  
Changement de la pompe au puits d'alimentation, mardi le 10 janvier 2017.  
Comité formé sur le projet de réfection du Centre communautaire.  
Cueillette des matières résiduelles (nouvel

entrepreneur).

### CORRESPONDANCE POUR DÉCEMBRE 2016 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

### APPROBATION DES TRAVAUX EN COURS D'EAU PRÉVUS POUR L'ANNÉE 2017 PAR LA MRC DE KAMOURASKA

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau suivants : Chalout, Porte #1 de l'aboiteau 4310, J.B. Raymond, Drapeau et l'Aboteau St-Louis – St-Denis 3538 prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquittera de la facture qui y sera associée. ; **QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux correctifs sur les cours d'eau identifiés au premier alinéa si ceux-ci s'avèrent nécessaires et s'acquittera de la facture qui y sera associée ; **QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau identifiés au 1er alinéa ; **QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ; **QUE** le conseil de la

municipalité de Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions ; **QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

### ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 2016-12-254 - AFFECTATION DU SURPLUS CUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31/12/16 POUR APPLICATION À DES TRAVAUX PRÉVUS EN 2017 SUR LE RANG DES CÔTES (PONCEAUX).

**IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** la municipalité de Kamouraska annule rétroactivement au 31 décembre 2016 la résolution numéro # 16-12-254 concernant l'affectation prévue au surplus cumulé non-affecté 2016 applicable à des travaux de remplacement de ponceaux sur le Rang des Côtes (participation municipale au projet présenté au MTQ dans le cadre du volet RIRL) (Réhabilitation du réseau routier local) pour le montant suivant : 40 000.00 \$.

### PÉRIODE QUESTIONS

Question sur le remplacement des membres au CCU.

Communiqué transmis pour l'utilisation de la patinoire et le local des Loisirs.

Déneigement dans les rangs.

### FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE



Il est possible de se départir de plusieurs matières recyclables par l'entremise de la Mini-collecte. Il y a désormais un point de dépôt au centre communautaire de Kamouraska, dans le hall d'entrée (accessible aux heures d'ouverture du bureau municipal, du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30)

**Matières acceptées :** \*Les CD et DVD \*Les lunettes usagées \*Les cartouches d'encre \*Les goupilles de canettes \*Les attaches à pain \*Les piles  
À noter que les matières recueillies serviront à financer des causes humanitaires.



**Desjardins**  
Caisse du Centre  
de Kamouraska

☎ 418 492-4011  
☎ 877 851-4011  
💻 [caisse.t20119@desjardins.com](mailto:caisse.t20119@desjardins.com)  
🌐 [www.desjardins.com/kamouraska](http://www.desjardins.com/kamouraska)  
📘 [www.facebook.com/centrekamouraska](https://www.facebook.com/centrekamouraska)



## Divers

### Remerciements pour le repas de Noël des personnes seules

Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution, qui nous a permis de recueillir 264.70\$ lors de l'événement et dans les tirelires qui se trouvaient au "Jardin du Bedeau", au "Salon Mousse et Vague", à l'église et chez Andrée Forget, massothérapeute, pour nous aider à défrayer les coûts du repas pour personnes seules.

En effet le 16 décembre dernier 26 personnes étaient réunies au Centre communautaire pour une messe suivie d'un dîner et chants.

Merci aussi à nos généreux commanditaires : la Caisse

Populaire du Centre de Kamouraska et la Municipalité de Kamouraska.

Merci également aux bénévoles qui ont agrémenté la célébration par leurs chants.

De plus, nous sommes très reconnaissants de votre générosité pour les dons reçus en denrées non périssables recueillies à l'épicerie fine le « Jardin du Bedeau » qui nous a permis de distribuer 2 paniers de Noël à des citoyens de notre paroisse.

Le Comité d'entraide de Kamouraska

### Confirmation pour adulte

Encore cette année, nous voudrions constituer un groupe de préparation à la confirmation avec des adultes (16 ans et plus). Les rencontres commenceront au début de février et la célébration de la confirmation aurait lieu l'automne prochain. Si vous connaissez des personnes qui pourraient être intéressées, s'il vous plaît donner leur nom au presbytère de St-Pascal 418 492-6345 ou à Céline Langlais 418 492-2358.

### À vendre

- Refroidisseur à eau à l'état de neuf
- Tables de bois

Téléphone: 418 492-2984

Fier partenaire  
des événements  
d'ici

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE



Saint-Pascal \* 418 492-2014

La Pocatière \* 418 856-4429

Centre

**CHIROPRACTIQUE**

*Kamouraska*



D<sup>re</sup> Édith Lebel - D<sup>re</sup> Judith Lilley

Chiropraticiennes

179 route 230 Ouest, La Pocatière | 418 856-4120

MEMBRES DE L'ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC



**IGA** *Saint-Pascal*

400, Chapleau  
Saint-Pascal (QC)  
G0L 3Y0

tél. : (418) 492-2902  
télé. : (418) 492-7566

courriel : iga08595andre.tanguay@sobeys.com

**André Tanguay**  
Propriétaire



## Message du Service intermunicipal de sécurité incendie



Le domaine de la protection incendie résidentielle est en progrès continuellement. Plusieurs nouveaux produits font leur apparition et sont offerts aux consommateurs. Mais sont-ils aussi efficaces qu'ils le prétendent?

On nous pose souvent la question à savoir si les produits aérosols de mousse extinctrice sont des extincteurs. Voici la position du Service de la prévention incendie sur ces produits :

Tout d'abord, bien que certains fabricants l'annoncent dans leur publicité, les services de sécurité incendie ne recommandent pas ces produits et, au contraire, dressent une mise en garde aux citoyens relativement à cet achat et à l'utilisation de ceux-ci. Et voici pourquoi : il faut comprendre qu'un extincteur portatif, par définition, est un dispositif facilement transportable par une personne, opéré manuellement et contenant un agent extincteur qui peut être déchargé sous pression dans le but d'étouffer ou d'éteindre un incendie. Les extincteurs portatifs doivent présenter sur leurs étiquettes de produit les sceaux d'homologation ULC et/ou CSA.

La réglementation incendie en vigueur au Kamouraska prévoit l'obligation de posséder un extincteur portatif de capacité 2A-10B-C. L'appareil doit être conforme à la norme NFPA 10.

Voici un tableau sur les avantages et inconvénients des deux types de produits :

	 Produit en aérosol	 Extincteur à poudre chimique 2A-10B-C
Capacité des cotes	Auto-évalué par le manufacturier	Établi selon l'organisme de certification ULC
Classes	Agent efficace A-B-C et parfois K	Poudre chimique polyvalente A-B-C
Plage de température d'entreposage et d'utilisation	4 à 49°C Le produit gèlera à des températures inférieures à 4°C	-40 à 49°C
Respecte la norme NFPA 10	Non	<b>Oui</b>
Aspect physique	Banal, ressemble à n'importe quelle bonbonne aérosol	Spécifique, reconnaissable de tous
Manipulation	Facile, produit léger	Présence d'un boyau pour faciliter l'application
Utilisation	Partielle et multiple. Aucun indicateur d'utilisation	Unique, doit être rempli après usage, <b>indicateur de pression sur l'appareil</b>
Aspect environnemental	Canette jetable et expiration du produit entre 3 et 5 ans	Poudre recyclable aux 6 ans et extincteur rechargeable. Les extincteurs construits après 1984 peuvent être remis en service
Précaution après utilisation	Aucune, produit non toxique et biodégradable	Ventiler la pièce et nettoyage nécessaire
Coût	Environ 40\$	Environ 60\$

Pour conclure, les produits en aérosol sont de bons produits mais limités dans leur usage. Ils s'avèrent un excellent complément à l'extincteur portatif à poudre chimique polyvalente. Leur grand avantage est la propreté de l'agent lors de l'usage; ils conviennent parfaitement pour la cuisine. Cependant, ils ne peuvent substituer l'extincteur portatif à poudre chimique polyvalente et n'enlève pas l'obligation d'avoir un extincteur portatif 2A-10B-C par unité d'habitation.

Christian Madore,

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie



## Chronique sécurité

### Marcher l'hiver : quelques conseils de sécurité

Pour certaines personnes, l'hiver est synonyme de sorties extérieures, de sports et de bon temps alors que pour d'autres, c'est totalement l'inverse...

Bien que souvent plus complexes en raison des températures parfois extrêmes (froid, vent, glace, etc.), les déplacements actifs peuvent tout de même se faire de manière sécuritaire et voici comment :

#### Être bien habillé :

- Opter pour plusieurs couches (principe de la pelure d'oignon);
- Associer caleçon près du corps et coupe-vent comme dernière couche;
- Couvrir la tête (partie du corps propice aux échanges de chaleur);
- Porter des gants ou mitaines de qualité.

#### Être visible :

- Utiliser, un manteau et des accessoires aux couleurs vives si possible;
- Utiliser des brassards réfléchissants lors d'une marche en soirée.

#### Être bien chaussé :

Privilégier des bottes de qualité (chaudes, imperméables, talons bas et à semelle large et antidérapante);

Utiliser des crampons lorsque la surface est glacée (plusieurs modèles sont offerts sur le marché, principalement des modèles amovibles).



\*Les crampons sont disponibles dans plusieurs magasins, dont les pharmacies et les

magasins de sport (renseignez-vous auprès des vendeurs et assurez-vous qu'ils soient correctement ajustables aux bottes que vous utilisez).

\*\*\*\*\*

Avec le soir qui tombe plus tôt, notre habituelle marche de fin de journée peut rapidement se transformer en marche nocturne.

Voici quelques trucs pour rendre plus sécuritaire nos déplacements actifs en soirée :

- Augmentez votre visibilité en portant des accessoires réfléchissants. Voici quelques possibilités :
- Vêtements ayant des surfaces réfléchissantes
- Brassards réfléchissants ajustables
- Bretelles réfléchissantes
- Lampe frontale

Ces accessoires sont disponibles dans les magasins de sport, boutiques du travailleur et quincailleries

-Prioriser des circuits éclairés. Sinon, choisir des circuits moins achalandés par les automobilistes.

-Marcher dans le sens contraire de la circulation lorsqu'il n'y a pas de trottoir.

Hubert Tremblay

Kinésiologue et agent en prévention/promotion de la santé pour le CSSS de Kamouraska

*La qualité des soins et services, une fierté !*

Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska

**Paul-André Michaud et Maryse Morneau**  
31 avenue Morel, Kamouraska, Québec, G0L 1M0  
Tél.: 418 492-9193 | téléc.: 418 492-9699  
fermepamichaud1@sympatico.ca

**Ramonage de cheminées**  
**Frédéric Pilote**  
Cell. : 418 894-8608  
Bur. : 418 860-2100  
ramonage.fp@hotmail.com  
Ramonage / Inspection  
Installation / Réparation  
Déneigement de toitures  
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

## Agenda

### Février 2017

6 février, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
7 février	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
7 février	Viactive: 13h30-15h30	Centre communautaire	
10 février, 19h00	Activité raquette	Rte Lauzier/rang du Cap	418 492-6523 poste 3
14 février	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
14 février	Viactive: 13h30-15h30	Centre communautaire	
14 février	Bonne fête de l'amour!		
19 février, 13h00	Fête de l'hiver	Patinoire	418 492-6523 poste 3
20 février	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 2
21 février	Dîner des 50 ans et plus à 12h00	Centre communautaire	492-2984 ou 492-5362
24 février	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
28 février	Viactive: 13h30-15h30	Centre communautaire	
28 février	Collecte des ordures et des matières recyclables		418 492-6523 poste 1

### Mars 2017

6 mars, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
7 mars	Viactive: 13h30-15h30	Centre communautaire	
8-9-10 mars	Camp de jour culturel	Centre d'art	418 492-6523 poste 3
12 mars	Changement d'heure—date de l'heure avancée!		
14 mars	Viactive: 13h30-15h30	Centre communautaire	
14 mars	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
17 mars	Bonne Saint-Patrick!		
20 mars	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 3
20 mars	Au revoir l'hiver, bienvenue le printemps!		
21 mars	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
21 mars	Dîner des 50 ans et plus à 12h00	Centre communautaire	492-2984 ou 492-5362
24 mars	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
28 mars	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
28 mars	Viactive: 13h30-15h30	Centre communautaire	



**Quai des Bulles**  
Savonnerie artisanale



**KAMOURASKA**  
ATELIER ET BOUTIQUE  
66, AVENUE MOREL  
418 492-9673  
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA

*Boulangerie Niemand*



**Bon hiver en santé!**

De retour en mai

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

**CHOCOLATERIE**  
★ La Fée Gourmande ★



KAMOURASKA



Chocolaterie



Auberge

**La Fée Gourmande**  
167, avenue Morel, Kamouraska  
418 492-3030  
www.lafeegourmande.ca

Chocolats fins  
Caramels et tartinades  
Confiseries et nougats  
Desserts  
Glaces et sorbets  
Cafés, thés, chocolat chaud

Quatre unités d'hébergement dans une maison québécoise construite en 1850.

Concept « Couette et Chocolats » qui inclut un petit-déjeuner fruité et chocolaté.





**POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL**  
57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0  
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

**Livraison partout au Québec**  
[www.poissonnerielauzier.com](http://www.poissonnerielauzier.com)